



Mode d'emploi de la Bourse aux vêtements de l'Association CEPE Soussanais



CONSIGNES GENERALES :

- Imprimer **en 2 exemplaires** la fiche vendeur et renseigner-la. Si vous ne fournissez qu'un exemplaire, vous ne pourrez pas avoir de double, l'association devant conserver l'exemplaire original. Si vous n'avez pas le moyen de les imprimer, il vous en sera fourni lors du dépôt des articles.
- Ecrire vos coordonnées en **lettres capitales de manière lisible**, ceci afin de nous permettre de vous faire un règlement de la somme due sans erreur de destinataire.
- Ne pas raturer ni ajouter de cases. **15 articles maximum** par liste. Ne pas inscrire de numéro de liste.
- Ne pas remplir les **cases à fond jaune**.
- Afin de gagner du temps d'attente lors du dépôt des articles, vous pouvez imprimer les étiquettes et les remplir à l'avance (format joint à la fin du document). Pour l'impression des étiquettes, utiliser impérativement un **papier épais** (mini 160g) **d'une seule et même couleur** (au choix **bleu, vert, orange ou rose**). Si vous n'avez pas le moyen de les imprimer, il vous en sera fourni lors du dépôt des articles.
- Vous devrez attacher vos articles lors de votre dépôt, avec des attaches que nous vous remettrons.

REPLISSAGE DE LA FICHE VENDEUR :

1. Renseigner vos coordonnées précises. Merci de nous communiquer votre numéro de téléphone si nous avons besoin de vous contacter (ainsi que votre email si vous souhaitez recevoir des informations de la part de l'association telles que les manifestations organisées, etc...).

Nom - Prénom	
Adresse	
CP - Ville	
Téléphone	
Email	

2. Compléter pour chaque vêtement ou article une description **très précise** (pour garantir la restitution sans erreur des invendus) en mentionnant le type de vêtement ou d'article, la matière, la forme, la couleur, la marque, la taille et enfin le prix.

N°	Désignation	Taille	Prix (€)	Vendu	Invendu
1	Jean clair Femme 5 poches strass arrière « Kiabi »	40	8		
2	Ensemble bébé T-Shirt Nounours et Pantalon imprimé « Vert Baudet »	6M	10		
3	Rollers noirs et bleus, roues noires marque « Décathlon »	32	20		
4	Doudoune jaune synthétique, poches zippées métal doré « Zara »	38	15		

3. A dater et signer **lors du dépôt**.

REPLISSAGE DES ETIQUETTES :

- Faire une étiquette pour chaque article en reprenant **la description exacte** de la fiche vendeur en précisant bien le **numéro de chaque article, la taille et le prix**. Ne pas Inscrire de numéro de liste !
- Pour les ensembles, faire **une étiquette pour chaque pièce** et attacher les articles ensemble.

Article N°	1	Liste N°	
Jean clair Femme 5 poches strass arrière « Kiabi »			
Taille	38	Prix	8 €



Association
CEPE Soussanais
07.82.41.75.49
cepesoussans@gmail.com

Bourse aux vêtements d'hiver et articles de sports d'hiver

Lettre	Signature
--------	-----------

Samedi 12 octobre 2019

Contrôlé par :

Nom - Prénom	
Adresse	
CP - Ville	
Téléphone	
Email	

N°	Désignation	Taille	Prix (€)	Vendu	Invendu
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					

Conditions générales de vente

Il est demandé à chaque vendeur, au moment du dépôt, **1€ par liste débutée** (15 articles maxi par liste), **dans la limite de 2 listes par vendeur** présent au dépôt. Il n'y aura pas de dérogation.

Un vendeur mineur doit impérativement être accompagné d'un adulte, lors du dépôt. L'adulte signera les documents à sa place. Il sera accepté un maximum de 2 listes **par foyer**.

Il ne sera accepté par liste qu'un maximum de 2 tenues de ski et 2 paires de chaussures de ski ou après-ski.

Les articles doivent être propres, en bon état, sans taches et complets. Les articles qui ne satisferont pas ces conditions pourront être refusés lors du dépôt et/ou seront retirés de la vente.

Les lots et les ensembles devront impérativement être attachés ensemble afin d'éviter les pertes. Une étiquette sur chacun des articles est demandée.

L'association conservera 15% du prix de vente. La somme restant due sera reversée lors de la restitution des articles invendus le **dimanche 13 octobre 2019 de 10h30h à 12h impérativement.**

Il n'y aura aucune remise d'argent et d'articles après 12h. Passée cette heure, les articles non vendus seront irrévocablement donnés à des œuvres sociales. Dans ce cas, un chèque du montant de la vente sera envoyé par courrier au vendeur, moyennant une **décote de 20% supplémentaires** pour participation aux frais de gestion.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou de dégât. Elle assure les articles à hauteur de 20% du prix de vente.

Date et signature lors du dépôt :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et je les accepte.

Fait le :

Nb articles vendus

Total Vendu (€)

15 %

Net à payer (€)

Liste non payée

Total dû (€)

**Signature à la reprise des
invendus :**

Article N°	Liste N°	Article N°	Liste N°	Article N°	Liste N°
Taille	Prix	Taille	Prix	Taille	Prix
Article N°	Liste N°	Article N°	Liste N°	Article N°	Liste N°
Taille	Prix	Taille	Prix	Taille	Prix
Article N°	Liste N°	Article N°	Liste N°	Article N°	Liste N°
Taille	Prix	Taille	Prix	Taille	Prix
Article N°	Liste N°	Article N°	Liste N°	Article N°	Liste N°
Taille	Prix	Taille	Prix	Taille	Prix
Article N°	Liste N°	Article N°	Liste N°	Article N°	Liste N°
Taille	Prix	Taille	Prix	Taille	Prix